

# Macrot

la  Plagne

## Compte rendu

### Conseil municipal

#### 06 juillet 2015



CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS POUR LE 14 JUILLET EN PRÉSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE, DES ÉLUS, D'AUGUSTE PICOLLET, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL ET DE GEORGES BÉRARD, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS.



FÊTES MUSICALES LE 22 JUILLET 2015 À L'ÉGLISE DE MACOT CHEF LIEU. UN TRÈS BEAU CONCERT.

**Présents :** MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, 1er adjoint, Mmes Séverine BRUN, 2e adjointe, Christiane CHARRIÈRE 4e adjointe, M. Gérard MONTILLET, 5e adjoint

Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BERARD, Marion LIZEROUX, Corinne MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales

MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux

**Excusés :** M. René ALLAMAND, 3e adjoint (pouvoir à M. Jean Luc BOCH), Mme Evelyne FAGGIANELLI (pouvoir à M. Michel ASTIER PERRET), Mme Sylvie BERARD, conseillère municipale (pouvoir à M. Richard BROCHE), M Raphaël OUGIER, (pouvoir à M. Stéfan KOUMANOV)

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne ASTIER a été élue secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 01 juin 2015. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose de retirer deux points à l'ordre du jour :

- Avenant à la convention d'aménagement avec les granges du soleil pour le passage d'un hôtel en résidence de tourisme,

- Convention pour participation dans un parking communal pour les granges du soleil à Plagne Soleil,

Le conseil municipal approuve les retraits à l'ordre du jour.

## Affaires Générales

### 1. CONVENTION TERRAIN MOTO CROSS

Patrice MEREL présente la demande de MM. Fabrice FAURE, et Christophe PERRIÈRE, concernant la mise à disposition d'un terrain pour la pratique d'une activité de moto cross. Considérant que la commune possède à Sangot un terrain libre de toute occupation, le conseil municipal approuve la mise à disposition de ce dernier à titre gratuit pour une durée allant du 06 juillet 2015 au 30 juin 2016 en contrepartie de son entretien. (Votants : 19, pour : 19)

### 2. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES DU CHEF-LIEU ET DE LA PLAGNE

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des restaurants scolaires du chef-lieu et de La Plagne tels qu'ils lui sont présentés. Il rappelle que ce service est ouvert à l'année. Les repas fournis aux deux restaurants scolaires sont confectionnés à Plagne Centre. Les tarifs des repas sont les suivants : 4,10 euros par repas et par enfant domicilié sur la commune, 7 euros par repas et par enfant non résidant sur la commune et 1 euro pour les PAI. (Votants : 19, pour : 19)

### 3. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU CHEF-LIEU

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ainsi qu'en vue de la déclaration des accueils périscolaires auprès de Jeunesse et sports, Christiane CHARRIÈRE propose d'apporter quelques modifications au règlement intérieur des accueils périscolaires du chef-lieu. Ces modifications faciliteront la lisibilité des familles au niveau des accueils proposés pour les enfants. Ainsi, un seul règlement intérieur reprendra les

différents accueils périscolaires proposés sur le chef-lieu (accueils périscolaires du matin et du soir et temps d'activités péri éducatives des mardis et vendredis). Le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur des accueils périscolaires sur le chef-lieu. (Votants : 19, pour : 19)

### 4. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES POUR L'UTILISATION PARTAGÉE DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Christiane CHARRIÈRE rappelle que les temps d'activités péri éducatives ont lieu le lundi et jeudi de 15h à 16h30 à La Plagne et le mardi et vendredi de 14h45 à 16h15 à Macot chef-lieu. Afin d'ajuster l'organisation des temps et lieux de ces activités et dans une logique de partage et de respect mutuel, elle propose une charte d'engagements réciproques pour l'utilisation partagée des locaux et équipements scolaires. Le conseil municipal accepte la charte d'engagements telle qu'elle lui est proposée et autorise le maire à signer cette dernière. (Votants : 19, pour : 19)

### 5. CONVENTION D'ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES PAR DES INTERVENANTS NON MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.

Christiane CHARRIÈRE explique que l'animation des séances d'activités relatives à la réforme des rythmes scolaires nécessite la définition des rôles de chaque intervenant pour l'encadrement de ces dernières. Christiane CHARRIÈRE présente une convention d'animation à passer avec les intervenants non municipaux. Le conseil municipal approuve la convention d'animation telle qu'elle lui est proposée et autorise le maire à signer ladite convention avec les intervenants extérieurs. (Votants : 19, pour : 19)

## Ressources humaines

### 6. RENOUELEMENT DE 3 POSTES POUR LE PÉRISCOLAIRE DE MACOT CHEF-LIEU ET DE PLAGNE CENTRE

Afin d'organiser l'encadrement des temps d'activités périscolaires mis en place sur les écoles du chef-lieu et de Plagne Centre, le conseil municipal approuve le renouvellement des postes suivants pour l'année scolaire 2015-2016 :

1 adjoint d'animation pour la période du 25 août 2015 au 24 août 2016 – 22,23 h hebdomadaires

- 1 adjoint d'animation pour la période du 1er septembre 2015 au 5 juillet 2016 – 34,91h hebdomadaires

- 1 adjoint d'animation pour la période du 31 août 2015 au 05 juillet 2016 – 19,31 h hebdomadaires

(Votants : 19, pour : 19)

### 7. PÉRENNISATION D'UN POSTE PERMANENT D'INFIRMIER DE CLASSE NORMALE À TEMPS NON COMPLET

Christiane CHARRIÈRE rappelle que la crèche communale « les p'tits bonnets » va reprendre, pour la saison hivernale prochaine, la gestion de la halte-garderie de Plagne Centre pour l'accueil des enfants des vacanciers. Il convient donc de renforcer les effectifs de la crèche communale par la pérennisation d'un emploi d'infirmier de classe normale à temps non complet, soit 28/35ème, à compter du 1er novembre 2015. Le conseil municipal accepte la pérennisation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 19, pour : 19)

### 8. PÉRENNISATION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION 2ÈME CLASSE

Dans le cadre de la reprise de la gestion de la halte-garderie de Plagne Centre par la crèche communale (portant à 59 places la capacité d'accueil des enfants sur Plagne Centre), le conseil municipal approuve la pérennisation des postes suivants :

- 1 adjoint d'animation 2ème classe à temps complet à compter du 1er octobre 2015

- 1 adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet (32/35ème) à compter du 1er novembre 2015. (Votants : 19, pour : 19)

### 9. RENOUELEMENT DE POSTES SAISONNIERS À LA CRÈCHE DE LA PLAGNE — HIVER 2015-2016

Considérant la nécessité de recruter, chaque hiver, des agents saisonniers pour les services de la structure multi-accueil crèche/halte-garderie « les p'tits bonnets » à Plagne Centre, le conseil municipal approuve le renouvellement des postes suivants pour la saison hivernale 2015-2016 :

- 7 auxiliaires de puériculture ou éducateurs de jeunes enfants ou infirmières puéricultrices : 1 pour la période du 30 novembre 2015 au 30 avril 2016 (35 heures hebdomadaires) et 6 pour la période du 07 décembre 2015 au 30 avril 2016 (35 heures hebdomadaires)

- 4 adjoints d'animation (CAP petite enfance) : 2 pour la période du 1er décembre 2015 au 30 avril 2016 (35 heures hebdomadaires) et 2 pour la période du 07 décembre 2015 au 30 avril 2016 (35 heures hebdomadaires).

(Votants : 19, pour : 19)

### 10. RENOUELEMENT DE POSTES SAISONNIERS À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE LA PLAGNE — HIVER 2015-2016

Considérant la nécessité de recruter, chaque hiver, des agents saisonniers pour l'accueil périscolaire de la Plagne afin de faire face aux arrivées saisonnières et à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal approuve le renouvellement des postes suivants pour la saison hivernale 2015-2016 :

- 1 adjoint d'animation pour la période du 02 au 30 novembre 2015 (25 heures hebdomadaires)

- 3 adjoints d'animation pour la période du 1er décembre au 30 avril 2016 (35 heures hebdomadaires)

(Votants : 19, pour : 19)

### 11. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Le conseil municipal accepte la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe considérant que l'agent remplit les conditions d'avancement par ancienneté.

(Votants : 19, pour : 19)

### 12. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL 2ÈME CLASSE EN POSTE D'AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Le conseil municipal décide la transformation d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe en un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe considérant que l'agent remplit les conditions d'accès à ce grade. (Votants : 19, pour : 19)

## Finances

### 13. TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES — MACOT CHEF-LIEU - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Dans le cadre de l'habilitation « jeunesse et sport » des accueils périscolaires de Macot chef-lieu, Séverine BRUN indique que le conseil municipal est dans l'obligation de fixer un tarif pour les accueils d'urgence. Dans ce cadre, le conseil municipal accepte de maintenir les tarifs actuels des accueils périscolaires de Macot chef-lieu pour l'année scolaire 2015-2016 et de fixer le tarif pour les accueils d'urgence à deux fois le tarif normal par tranche d'accueil. (Votants : 19, pour : 19)

### 14. TARIFS DES PRESTATIONS À LA HALTE-GARDERIE « LES P'TITS BONNETS » ACCUEIL DES VACANCIERS — SAISON 2015-2016

Christiane CHARRIÈRE rappelle que la halte-garderie les p'tits bonnets à Plagne Centre accueillera les enfants de vacanciers à compter de décembre 2015 dans les mêmes locaux que la crèche municipale.

Les repas fournis aux enfants seront confectionnés à la cuisine de Plagne Centre, implantée dans les mêmes locaux, et fournissant les repas aux élèves des écoles de Macot la Plagne et de la crèche municipale. Il est donc nécessaire de fixer les tarifs d'accueil des enfants de vacanciers ainsi que les tarifs des repas pour ce nouveau service. Le conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit pour la saison hivernale 2015-2016 :

- Accueil des enfants des vacanciers : 6 euros par heure
- Repas des enfants de vacanciers : 7 euros par repas (Votants : 19, pour : 19)

## 15. TARIF LOCATION SALLE MUNICIPALE DE MACOT LA PLAGNE

Suite à des demandes arrivées en mairie pour louer la salle sous le groupe scolaire, le conseil municipal fixe le tarif de la location de cette salle à 90 euros par trimestre pour les entreprises et autoentrepreneurs proposant des activités payantes. Les autres tarifs définis lors des délibérations précédentes restent inchangés. (Votants : 19, pour : 19)

## 16. SAEM PLAGNE RÉNOV'

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières, le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour un dossier de rénovation achevé :

- appartement résidence le France : aide perçue 1 059,73€ TTC, (soit 529,86 € pour la commune et 529,86 € pour la SAP), pour 5 298,66 € TTC de travaux.

Monsieur le maire informe que la SAEM Plagne Rénov' arrête ses activités. Les charges de fonctionnement étaient trop importantes. Les clients pourront être conseillés pour leurs travaux via des entreprises privées. Suite à l'interrogation de Joël OUGIER-SIMONIN concernant le classement des appartements, Stéfan KOUMANOV rappelle que cette démarche est assurée actuellement par le personnel de l'office de promotion de la grande Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

## Marchés publics

### 17. APPEL D'OFFRES OUVERT DE NETTOYAGE DES LOCAUX SUR LA STATION DE LA PLAGNE

Gérard MONTILLET informe l'assemblée que le marché conclu pour le nettoyage des locaux sur les différents sites de Macot La Plagne est arrivé à son terme fin juin. La commune a relancé une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, qui permettra la poursuite de ces prestations.

Ces prestations sont réparties en 5 lots, définis en fonction des capacités d'intervention, il s'agit de :

- Lot 1 : nettoyage de la salle hors sacs à Plagne Centre
- Lot 2 : nettoyage du Jovet et du Grand Combin
- Lot 3 : nettoyage du groupe scolaire de Plagne Centre
- Lot 4 : nettoyage du groupe scolaire de Macot chef-lieu
- Lot 5 : nettoyage des sanitaires publics

Ce marché prendra effet à compter du 1er septembre 2015 jusqu'au 31 août 2016, et pourra être renouvelé 3 fois par période successive d'un an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 août 2019. Le montant estimatif des prestations pour une année s'élève à 165 000 euros HT, soit 660 000 euros HT pour 4 années.

Gérard MONTILLET demande au conseil municipal d'auto-

riser monsieur le maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés qui résulteront de cette consultation, et éventuellement les marchés négociés qui résulteraient d'une consultation infructueuse, après avis favorable de l'élu référent dans ce domaine. (Votants : 19, pour : 19)

## 18. MARCHÉS DE GESTION ET DE LIVRAISON DE TITRES RESTAURANTS

Séverine BRUN rappelle que le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et qu'il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses salariés pendant leurs jours de travail. Le marché avec le prestataire « Chèque déjeuner » est arrivé à échéance à la fin du mois de juin 2015. Suite au marché lancé sous forme de procédure adaptée, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre du Groupe « Chèque déjeuner » pour un montant global annuel estimatif de 90 000 euros TTC sans aucun frais de gestion, d'impression et de livraison, et avec une remise annuelle d'1,6 pour cent sur le montant total des titres commandés. Le marché est conclu pour une durée globale de 2 ans avec une prise d'effet au mois d'août 2015. Séverine BRUN rappelle que la collectivité participe à hauteur de 50%. Les 50% restant sont prélevés sur les traitements des agents qui adhèrent au dispositif. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché de prestation de services avec le prestataire retenu groupe « Chèque déjeuner ». (Votants : 19, pour : 19)

## Urbanisme

### 19. APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Patrice MEREL rappelle à l'assemblée le dossier concernant la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme en précisant que celle-ci consiste en la création d'un secteur NLa à proximité de la station de Plagne Bellecôte pour permettre la réalisation d'un bâtiment à usage de chalet dédié à la restauration et à l'animation. Suite à l'enquête publique, Patrice Merel informe qu'une seule remarque a été émise par le commissaire enquêteur concernant l'absence de réunion conjointe des personnes publiques concernées alors que celle-ci a bien eu lieu le 15 avril 2015 et que les convocations ont été adressées à l'ensemble des personnes concernées.

Il a bien été rappelé au commissaire enquêteur que de surcroît, le procès-verbal de cette réunion était annexé au dossier d'enquête et qu'il l'avait paraphé. Patrice MEREL demande ainsi au conseil municipal d'approuver la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme. Le conseil municipal approuve la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme et précise que le dossier est tenu à disposition du public à la mairie de Macot La Plagne et à la préfecture de Savoie aux heures et jours habituels. (Votants : 19, pour : 19)

### 20. INDEMNISATION BENOIT BERTRAND

Patrice MEREL indique, qu'en 2013, une erreur dans la rédaction d'un certificat d'urbanisme où il n'avait pas été tenu compte du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM), a engendré des frais d'architecte et de bornage pour un particulier.

Une déclaration a été transmise à notre assureur. Afin de ne pas pénaliser le bénéficiaire, Patrice MEREL propose de rembourser par anticipation ces frais d'un montant de 7 391,28 € dans l'attente de l'indemnisation versée par la compagnie d'assurance. Le conseil municipal accepte de rembourser par anticipation ces frais dans la limite de la somme annoncée ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

## **21. CONVENTION POUR L'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL AUX CÉSIÈRES**

Patrice MEREL informe l'assemblée qu'il a été saisi par le propriétaire d'un bâtiment situé aux Césières, qui ne dispose pas d'une desserte suffisante. Ce dernier souhaite réaliser un accès plus approprié en transitant par une parcelle communale. A cette fin, il convient d'établir une convention pour l'occupation du terrain de la collectivité. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention d'occupation de la parcelle communale section M n° 1406 aux Césières avec M. et Mme GILBERT Yann. (Votants : 19, pour : 19)

## **22. BAIL PRÉCAIRE AVEC LA SCI LIR À PLAGNE CENTRE**

Patrice MEREL rappelle les échanges et les achats de biens immobiliers qui ont eu lieu lors de la rénovation des galeries de Plagne Centre et le fait que les bureaux de la société Transdev/Bérard ont dû être déplacés. La collectivité devait mettre à disposition de cette société des locaux lui appartenant sous le télémétre de Plagne Centre ou à défaut la commune s'engageait à prendre en charge un bail précaire pour les reloger. Un protocole d'accord a donc été signé pour la saison hivernale 2014-2015 pour la location des locaux appartenant à la SCI LIR situés sur la place Perrière à Plagne Centre. Il convient ainsi de signer un bail précaire pour la période du 15 novembre 2014 au 30 septembre 2015. Monsieur le maire indique que ce protocole ne sera pas renouvelé pour la prochaine saison hivernale puisque les sociétés Transdev/Bérard n'assurent plus les liaisons SNCF Vallée-Station.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail précaire des locaux situés à Plagne Centre avec la SCI LIR, représentée par Jean Robino-Rizet, moyennant un loyer de 20 000 euros HT et autorise le maire à signer le bail de sous-location avec la société Transdev/Bérard pour un montant de 9 330 euros HT pour la période citée ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

## **23. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER L'ACTE CRÉANT LA SERVITUDE DE COUR COMMUNE AVEC LA SOCIÉTÉ LES BALCONS DE BELLE PLAGNE DANS LE CADRE DU PROJET PLATINIUM**

Patrice MEREL rappelle le projet de création d'une résidence de tourisme 5\* à Belle Plagne et la délibération n°2013-206 du 2 décembre 2013 qui autorisait monsieur le maire à signer l'acte portant servitude de cour commune entre la parcelle vendue et la parcelle restant propriété de la commune. Il indique que le projet a évolué et qu'il importe que le conseil municipal se prononce à nouveau. Stéfan KOUMANOV fait remarquer qu'un tapis roulant est installé depuis 2012 sur la parcelle concernée par la cour commune. Patrice MEREL explique que le déplacement de cet élément ainsi que d'autres servitudes seront inscrites dans la pro-

messe de vente qui suivra. (Votants : 19, pour : 19)

## **24. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET PLATINIUM**

Comme pour la délibération précédente, Patrice MEREL explique que ce projet a évolué et qu'il ne correspond plus tout à fait celui d'origine. Les termes de la convention initiale sont donc à modifier. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la nouvelle convention d'aménagement proposée. (Votants : 19, pour : 19)

## **25. DIAMANT DES NEIGES : AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE LA PROMESSE DE VENTE**

Patrice MEREL rappelle au conseil municipal qu'en date du 16 décembre 2013, il avait été consenti, par délibération, une promesse de vente à la société dénommée Thémis Participation pour la cession de la parcelle section N n° 2113 d'une surface de 4a12ca pour la réalisation d'un bâtiment dénommé « Diamant des Neiges ». Le permis de construire initialement délivré ayant fait l'objet d'un recours, il a été déposé un nouveau permis de construire accordé le 25 juin 2015. Un accord a été trouvé entre les parties en litige sur le projet et il convient donc d'autoriser monsieur le maire à renouveler la promesse de vente. Le conseil municipal autorise le renouvellement de la promesse de vente initiale dans les mêmes termes. (Votants : 19, pour : 19)

# **Questions diverses**

## **LISTE DES MAPA**

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieurs à 100 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf : tableau annexé).

## **FÊTE DU VILLAGE**

Monsieur le maire remercie, en son nom personnel et au nom du conseil municipal, Marion Lizeroux et Sylvie Bérard pour leur investissement et pour la réussite de la fête du village.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME**

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux de la maison de santé ont redémarré et que sa livraison est prévue pour le printemps 2016.

## **COMMUNES NOUVELLES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les dispositions relatives à la création des communes nouvelles ont été modifiées par une proposition de loi désormais adoptée. Il fait part de l'intérêt de la démarche de regrouper plusieurs communes et notamment dans le cadre de la préparation de l'avenir dans le contexte d'élargissement des périmètres intercommunaux, de renforcement des mutualisations et des contraintes financières de plus en plus importantes.

Il rappelle que les nouvelles dispositions imposent aux communes (- 10 000 habitants) qui souhaitent créer une commune nouvelle de le faire avant le 1er janvier 2016, si elles souhaitent bénéficier des mesures fiscales incitatives, et notamment :

- Du gel pendant 3 ans de la baisse de la DGF

- De la bonification de 5% du montant de la DGF de la commune nouvelle
- De la suppression pendant 3 ans du prélèvement du fonds de péréquation intercommunal (FPIC). Monsieur le maire souhaite connaître la position du conseil municipal concernant la création éventuelle d'une commune nouvelle regroupant Macot La plagne et les communes contigües.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour étudier un projet de création d'une commune nouvelle avec dans un premier temps les communes de Bellentre et de la Cote d'Aime. (Votants : 19, pour :19)

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h30.  
Prochain conseil municipal :  
le lundi 03 août 2015 à 19h00

## LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT ET AVENANTS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 15/06	Marché de balayage mécanique des chaussées et parkings et hydro curage des regards des pluviales			
	Lot 1 - balayage mécanique	SCAVI	6750,00 €	7425,00€
	Lot 2 Hydro-curage		131,00 € /H	
MAPA 15/11	Aménagement de la place des Pom- miers à Sangot			
	Lot 1 - Démolition, maçonnerie, char- pente	CONSTRUCTION SAVOYARDE	48 083,37 €	57 700,00 €
	Lot 2 - voirie, réseaux divers	E. PERRIERE	45 423,50 €	54 508,20 €
	Lot 3 - Enrobés	EIFFAGE	36 687,91 €	44 025,49 €
MAPA 15/13	Restauration et consolidation de la voute de la chapelle St Sébastien	JACQUET	14 064,00 €	18 876,80 €
MAPA 15/14	Aménagement de deux parcours VTT sur la station de La Plagne			
	Lot 1 - Terrassement	AEMV	73 380,00 €	88 056,00 €
	Lot 2 - Modules bois	E2S	9 982,00 €	11 978,40 €
MAPA 15/15	MOE portant sur la mise en confor- mité du parking de Plagne Soleil	AMPEC	14 964,00 €	17 956,80 €
MAPA 15/16	Remplacement des menuiseries de l'école maternelle de Plagne Centre	GAL	66 000,00 €	79 200,00 €
MAPA 15/20	Entretien des espaces verts - prestations de fauchage et tonte sur les stations d'altitude	AEMV	11 000,00 €	13 200,00 €

### Appel suite à la fête du village

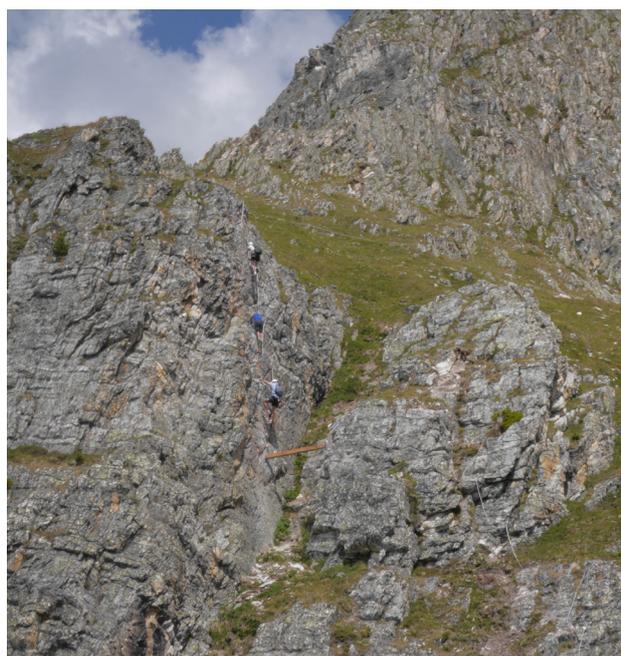
Lors de la Fête du village, Carole CHENAL des «Ecuries de Granier», a eu la gentillesse de venir participer à cette manifestation avec ses chevaux et tout son matériel de traction, afin de réaliser une démonstration de bardage. Son collier de débardage a malheureusement disparu en fin d'après-midi. C'est un outil de travail dont elle ne peut se passer. Nous faisons un appel auprès de la population pour savoir si ce collier a été vu ou emporté malencontreusement, et le cas échéant qu'il lui soit rendu. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

## LA VIA FERRATA DES BOURTES



La via ferrata des Bourtes, située à Belle Plagne et réalisée par la collectivité de Macot La Plagne, est ouverte depuis le 13 juillet 2015.

D'une longueur de 600 mètres, ce nouveau parcours vous permettra de faire le plein de sensations tout en découvrant des magnifiques paysages.



Durée : Parcours Via FERRATA : 1h30  
– Accès depuis le front de neige de Belle Plagne (chalet ESF puis suivre le fléchage) : 45 min aller et 1h retour.  
Accessible aux enfants à partir d'1m20 et accompagnés.  
Difficulté : AD+ à D. (parcours de moyenne montagne qui nécessite un équipement spécifique).

## DU STATIONNEMENT À SANGOT



Suite à une acquisition par DUP (déclaration d'utilité publique), la maison Gonon située au cœur de Sangot a été démolie afin d'aérer ce secteur. L'objectif étant de créer une douzaine de places de stationnement et une place pour personne à mobilité réduite ainsi que des espaces verts. De même, ces travaux vont également permettre la mise en conformité du réseau d'écoulement des eaux pluviales. Ce chantier devrait durer 12 à 13 semaines et être livré pour début septembre.

## Du 02 AU 09 AOÛT 2015 LA 6D WEEK

Nouveauté 2015

La semaine du Trail - Participez aux différentes courses organisées sur l'ensemble de la Plagne : **6D ours** à Belle Plagne - **6D family** à Montchavin Les Coches - **La Pra-jourdane** à Montalbert et **la journée de l'aventure** à Champagny - **6D bob** à La Roche - **L'Astragale** à Plagne Aime 2000 - **6D verticale** La Roche/Grande Rochette - **6D Garmin** à Aime - **Trail Alpin du Grand Bec** à Champagny en Vanoise  
Informations à la maison du tourisme - 04.79.09.02.01

## 09 AOÛT 2015 FÊTE DE L'ALPAGE

Le Dou du Praz à Plagne Soleil  
information à la Maison du tourisme de La Plagne - tél 04.79.09.02.01

## Tournoi de tennis 15 AOÛT 2015 À PARTIR DE 16H00

Organisé par la commune de Macot La Plagne

**Ouvert à partir de 8 ans. Gratuit - inscription avant le 13 août en mairie de Macot La Plagne**

Snack et buvette assurés par le comité des fêtes de Macot La Plagne

Inscription et renseignements : accueil de la mairie - 04.79.09.71.52 ou [mairie@macotla-plagne.com](mailto:mairie@macotla-plagne.com)

Avec la participation de notre entraîneur diplômé.



## 17 AU 20 AOÛT 2015 FESTIPLAGNE

Nouveauté 2015

**17 août : Action** à Plagne Bellecôte - Une montagne de Frissons

**18 août : Jeux** à Plagne Aime 2000 - Une avalanche d'animations

**19 août : Alpage** à Plagne Centre - Un pic de nature

**20 août : Tempête de neige** à Belle Plagne  
information à la Maison du tourisme de La Plagne - tél 04.79.09.02.01

## 15 AOÛT 2015 Commémoration du 71e anniversaire du parachutage de La Plagne

Monument aux morts de Plagne Centre.

10h30 - messe

11h15 - commémoration

Information : mairie de Macot La Plagne - 04.79.09.71.52

## Informations

### Comptes rendus des structures extérieures

Vous voulez connaître les décisions prises par vos différents élus.

Sur le site internet de la commune de Macot La Plagne, [www.mairie-macotlaplagne.com/les-comptes-rendus](http://www.mairie-macotlaplagne.com/les-comptes-rendus), vous trouverez les comptes rendus suivants :

- compte rendu des conseils municipaux de la commune de Macot La Plagne
- compte rendu des conseils communautaires de la communauté de communes des versants d'Aime
- compte rendu des conseils syndicaux du syndicat intercommunal de la Grande Plagne.

### Informations circulation Aime

Des travaux importants vont nécessiter la fermeture de la RN 90 à hauteur de la zone d'activités des Iles d'Aime pendant une période de 3 mois maximum à compter du 24 août. Tous les véhicules convoyant vers la Haute Tarentaise seront donc déviés par le centre d'Aime, avenue de Tarentaise.

Des mesures exceptionnelles de circulation seront donc prises durant cette période afin d'assurer la circulation optimale des véhicules en transit dans Aime : suppression des priorités à droite dans le centre bourg et mise en place de « cédez le passage » pour les accès secondaires.

## MÉMORIAL CRÉTIER/BRYKAJLO ET BORNAND 06 SEPTEMBRE 2015

Organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne

Terrain de pétanques du Chef lieu (en dessous des tennis)

Concours de pétanque convivial entre amis en hommage à Georges CRÉTIER, à Laurent et Yves BRYKAJLO ET Jean Pierre BORNAND  
Inscription sur place, le jour même.

**Reporté en cas de mauvais temps.**